



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 septembre 2016

**Rapport d'activité 2015 :**  
**« Une année charnière pour la concrétisation des actions engagées »**

**En annonçant la sortie de son rapport d'activité 2015, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) revient sur 12 mois qui ont vu progresser de manière significative la sécurité des systèmes d'information et l'attention qui doit être accordée à ces enjeux.**

Ce rapport, volontairement immersif, donne la parole aux agents à travers l'évocation des temps forts qu'a connus l'agence, des dossiers thématiques et un portfolio *in situ*. L'opportunité pour l'ANSSI et ses partenaires de faire un arrêt sur image de l'année écoulée et de mieux se projeter vers les défis qui l'attendent, et ceux qui la mobilisent déjà.

Rappelons notamment le lancement de la Stratégie nationale pour la sécurité du numérique, l'intervention opérationnelle de l'agence auprès de TV5 Monde, la définition du dispositif sur la cybersécurité des opérateurs d'importance vitale ou encore le déploiement en régions de référents ANSSI.

« Ces événements, et bien d'autres initiatives, ont fait de 2015 une année charnière pour la concrétisation des actions engagées. », Guillaume Poupard, Directeur général de l'ANSSI

Autant de perspectives qui obligent l'ANSSI à faire preuve d'une vigilance toujours plus forte et à repousser les limites de ses compétences et de son action. L'agence vient ainsi réaffirmer sa vision en matière de positionnement intrinsèque et de solidarité européenne, avec l'Allemagne pour partenaire privilégié. Enfin, 2016 sera l'occasion pour l'ANSSI d'aller plus loin dans son rôle d'expertise, de conseil et dans son effort de sensibilisation.

Nous vous encourageons à poursuivre et compléter la lecture de ce rapport en vous rendant sur le [site internet](#) et les pages [Twitter](#) et [LinkedIn](#) de l'agence où vous attendent de nombreuses autres ressources.

**Contacts presse :**

- Bureau communication - ANSSI 01.71.75.84.04 - [communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)

**À propos de l'ANSSI**

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr), Twitter (@ANSSI\_FR) et [LinkedIn](#).